

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Sur un an	26 fl.	30 fl.
» six mois	14 »	16 »
» trois mois	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.

Les premières lignes fl. 1.50 timbré
compris et 18 cent. la ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION

à La Haye, Spui, n° 75.

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES

ANNONCES.

Chez M. van Weelden, libraire,

et chez les Héritiers Doorman, li-

braires, Lange Poeten, à La Haye.

Les lettres et paquets doivent être

envoyés à la direction franco de port.

LA HAYE, 11 Avril.

Le Roi, par arrêté du 5 de ce mois, a nommé aide-de-camp en service extraordinaire, M. Jacob Staats Boonen, lieutenant-colonel de la garde communale à Amsterdam.

Par arrêté du 23 mars dernier, le Roi a conféré la croix de chevalier du Lion néerlandais aux lieutenants - colonels de l'armée coloniale, A. Meis et A. H. Dibbetz, au major H. A. L. Bousquet, et au major du génie pensionné M. J. W. Muller.

Le journal officiel publie dans son numéro de ce jour le traité de commerce et de navigation conclu le 29 février entre les Pays-Bas et les Deux-Siciles. Nous donnerons la traduction de ce document dans un de nos prochains numéros.

Le Roi, par arrêté du 6 avril, a nommé président du conseil d'administration de l'Académie royale des Beaux-Arts à Amsterdam M. Buchler, membre de la quatrième classe de l'Institut royal néerlandais, et actuellement vice-président de l'Académie royale.

On nous écrit de Vollenhoven près d'Utrecht, qu'hier matin est décédé M. le baron van der Capellen van Berkenwoude, grand-croix de l'Ordre du Lion néerlandais, ancien gouverneur-général des Indes néerlandaises.

Hier a eu lieu à Amsterdam une assemblée extraordinaire des actionnaires de la société du chemin de fer d'Overysse. Dans cette séance, on a approuvé les démarches faites par le conseil d'administration pour la dissolution de cette société, et le conseil d'administration a été chargé de la liquidation; à cette fin il a été résolu de rembourser aux actionnaires provisoirement 10 p. c. de leurs capitaux versés, et ce 7 p. c. au 1^{er} mai et 3 p. c. au 1^{er} juin prochain.

Bulletin de la Bourse d'Amsterdam du 10 avril.

L'aspect du marché, en ce qui concerne les fonds hollandais, était de nouveau plus faible que la veille, toutefois il a été marqué par quelques activités dans les intérêts étrangers.

Les cours ont été de nouveau déprimés. Les Autrichiens étaient plus offerts. Il y avait peu de demandes en 4 p. c. russes. Cours à 5 heures. Intégrales 2 1/2 p. c. 34; Ardoins 15 1/16; intérieur 3 p. c. 12 1/16.

La Gazette de Madrid du 1^{er} avril publie un rapport, adressé à son roi, sur la situation des affaires, et qui demande en même temps que le roi accorde une amnistie. Voici les conclusions de ce rapport :

« Nous sommes décidés à châtier d'un bras fort les rebelles, à déjouer leurs machinations par notre vigilance, à désarmer nous-mêmes leur audace, à porter notre défense quelque part et sur quelque point que se montrent leurs attaques, enfin à protéger le repos et à défendre les biens et la propriété des citoyens menacés d'une manière si immédiate et si directe par ces nouveaux perturbateurs de l'ordre dont les plans tendent à ébranler la société jusque dans ses bases.

« Pour le soutien d'une cause si sainte nous comptons sur la sagesse des populations et sur la valeur de l'armée dans l'Espagne entière, et surtout sur le secours efficace de la ville héroïque de Madrid et de sa digne garnison. Enfin et surtout, qui nous ont donné l'exemple dans la lutte, autorisent l'usage que nous faisons de la victoire; nos concitoyens ne veulent

pas le bruit, mais l'ordre; nos guerriers n'ont pas soif de vengeance, mais de gloire.

« Que les machinateurs tremblent donc: ils se représenteraient cent fois, cent fois ils recevraient un châtement de plus en plus sévère. Que la malveillance ne calomnie pas l'indulgence du gouvernement ni les vœux du vainqueur. Le soldat espagnol sait vaincre et pardonner!

Le rapport est accompagné de l'ordonnance royale suivante :

« Voulant atténuer, par un acte de clémence, les lamentables conséquences des événements qui ont eu lieu dans la capitale, dans la soirée du 26 mars, usant de la prérogative qui m'est attribuée par la constitution, et me conformant aux raisons qui m'ont été exposées par mon conseil des ministres, je fais grâce de la peine de mort à tous les condamnés à qui elle a été ou serait imposée par le conseil de guerre, par suite desdits événements, et je commue ladite peine en celle qui suit immédiatement, et qui sera subie par les condamnés dans les localités désignées par mon gouvernement.

Donné au palais, le 31 mars 1848. Signé, LA REINE. »

Le National publie la note suivante que nous reproduisons dans les termes mêmes qu'il la donne, en lui en laissant toute la responsabilité. Nous ajouterons même que le fait dont elle parle nous paraît complètement faux. Voici cette note :

« On nous communique ce soir une correspondance qui annonce que, dans un conseil intime tenu à Madrid, Christine et Navarez auraient résolu de s'appuyer sur les carlistes et de leur tendre la main. La base essentielle de cette alliance serait la dissolution du mariage de la reine, à qui on donnerait pour époux le comte de Montemolin, qu'on proclamerait roi de droit et de fait. En retour, le fils de don Carlos assurerait au trône d'Isabelle, contre les tentatives révolutionnaires, le concours de ses partisans.

« Toutefois, un tel projet serait tellement insensé, dans l'état de l'opinion publique en Espagne, que nous ne la donnons que sous toutes réserves. »

Le pape Pie IX vient d'adresser à Mgr l'archevêque de Nicée son nonce apostolique, qui a envoyé une expédition à tous les archevêques et évêques de France, un bref dans lequel il trace la conduite qu'il engage le clergé de France à suivre au milieu des graves questions de l'époque actuelle. Nous croyons devoir en citer le passage suivant :

« La discipline canonique qui est actuellement en vigueur dans les églises de France, ainsi que l'organisation des choses ecclésiastiques dans le pays ne peuvent être changés par quelque personne que ce soit, si ce n'est par le souverain pontife, car nul autre que lui n'a une autorité universelle sur toutes les églises épiscopales et métropolitaines de cette nation française; à nul autre qu'à lui, il ne peut être permis de statuer sur les choses qui tiennent à la discipline générale de l'église, ou de déroger à ce qui a été confirmé par le siège apostolique.

« Quant à ce qui regarde les revenus destinés au culte divin et aux ministres, aucune personne n'ignore que cette dotation n'est qu'une compensation bien faible des biens de l'église, qui furent aliénés dans ce pays au temps malheureux de l'ancienne révolution. Renoncer à cette dotation, ce serait jeter la religion elle-même dans un grand danger, car ce serait enlever au clergé les ressources qui lui sont indispensables pour subsister et se nourrir, attendu que, dans plusieurs villes et dans la plupart des petites localités de France, la pauvreté des populations est telle, qu'il leur serait à peu près impossible de venir au secours de l'église et de ses ministres. C'est pour cela que plusieurs évêques ont déjà tant de peine à conserver leurs petits séminaires ou qu'ils se trouvent dans l'impuissance d'en fonder de nouveaux, malgré le désir et l'extrême besoin qu'ils en auraient pour étendre l'éducation de leur jeune clergé et augmenter le nombre de leurs prêtres.

si M. Olivier y résiste, vous devrez être la plus fière, la plus heureuse des femmes, et il n'y aura plus de doute possible sur le bonheur de votre avenir... S'il y succombe, au contraire, hélas! ce sera une nouvelle preuve que les plus nobles caractères cèdent parfois à certaines tentations. Puis enfin, cette épreuve aurait un résultat des plus importants.

— Et lequel?

— Après cette épreuve, M. Olivier ne pourrait plus avoir le moindre scrupule à épouser la plus riche héritière de France; et vous savez, mon enfant, combien cette question de délicate susceptibilité nous inquiétait.

— Ah! Monsieur, vous êtes notre bon génie.

— Attendez encore un peu, mon enfant, avant de voir en moi un demi-dieu... Maintenant, autre chose. Il y a, m'avez-vous dit, un escalier de service donnant près de votre appartement et qui monte jusque chez votre tuteur?

— Oui, Monsieur, c'est par cet escalier qu'il reçoit le matin quelques amis intimes que l'on n'annonce jamais...

— C'est à merveille, je vais passer par là ni plus ni moins qu'un ami intime, et causer une étrange surprise au baron... Conduisez-moi, mon enfant.

Ernestine précéda le marquis. Au moment où elle traversait la chambre de Mme Lainé, elle dit au bossu :

— J'ai toujours oublié de vous apprendre, Monsieur de Maillefort, comment j'avais pu sortir à l'insu de mon tuteur, afin d'aller au bal de Mme Herbaut. Cette porte que vous voyez, conduit à un autre escalier dérobé qui descend dans la rue; la porte était condamnée depuis long-temps, mais ma gouvernante était parvenue à l'ouvrir, et c'est par là que nous sommes sorties et rentrées.

— Et cette porte a-t-elle été de nouveau condamnée? — demanda le bossu, qui parut frappé de cette circonstance.

— Ma gouvernante m'a dit l'avoir fermée en dedans.

— Ma chère enfant, votre gouvernante est une misérable; elle a favorisé votre sortie mystérieuse de cette maison et vos longues visites à Hermine; vous eussiez agi dans un but répréhensible qu'elle vous eût obéi de même; vous ne devez donc avoir aucune confiance en elle.

— Je n'en ai aucune, Monsieur de Maillefort; dès que je le pourrai, mon intention est de payer largement, selon ma promesse, la discrétion de Mme Lainé, et de la renvoyer.

— Cette porte, qui donne chez vous un si facile accès, et qui est à la disposition de cette femme, me semble une chose mauvaise, — dit le bossu

« Il serait donc extrêmement à craindre que la pauvreté du clergé, dont les églises de France ont déjà trop à souffrir, ne fût encore que s'accroître au grand détriment de la religion et des âmes. Quoique dans les Etats-Unis d'Amérique la foi catholique, avec l'aide de Dieu, fasse chaque jour de nouveaux progrès, elle y eût toutefois produit des fruits bien plus abondants s'il avait existé dans ces contrées un clergé indigène en rapport avec la multitude des populations et leurs besoins spirituels. Or, ce qui empêche le clergé d'y être aussi nombreux qu'il le faudrait encore, c'est précisément le manque de ressources opportunes et suffisantes. »

On parle d'une grosse défaite essuyée dans le Caucase par l'armée russe; il faut se défier de beaucoup de nouvelles mises en circulation depuis quelque temps, dans le but, souvent, ou d'éveiller des espérances, ou d'entretenir l'agitation. Nous devons avant tout être véridiques.

On lit dans le Commerce d'Anvers :

On nous assure que M. le ministre des finances présentera aujourd'hui à la chambre un projet de loi renfermant des mesures provisoires relatives à la relâche des navires dans les ports intermédiaires. Ces mesures sont vivement à désirer, car nos bassins offrent, en ce moment, un aspect vraiment désolant, et il n'est guère à prévoir que, dans les circonstances actuelles, nous ayons beaucoup d'arrivages directs.

Nous espérons également qu'en vue de la crise actuelle, le gouvernement proposera à la chambre de maintenir les dispositions actuelles de la loi sur les sucres, en ce qui concerne le rendement; d'autant plus que la recette du trésor est en voie décidée de progrès. On nous assure qu'on peut espérer qu'elle atteindra cette année près de 2 1/2 millions.

Révélation.

Nous lisons aujourd'hui dans une lettre écrite de Paris à la Gazette d'Augsbourg :

« Vous pourriez maintenant mener à la lisière comme un agneau, la terrible, la furieuse, l'anarchique Réforme. Elle mange dans la main, comme on dirait en Allemagne. D'habitude, en temps de révolution, les montons dégénèrent en loups, comment se fait-il donc que cette louve soit redevenue mouton? O, il y a ici des mystères à dévoiler.

« Les messieurs de la Réforme étaient Ledru-Rollin, Flocon et De la Hodde. On sait ce qui est advenu de ce De la Hodde. Le grand radical était espion de l'ancien gouvernement, et Caussidière a trouvé à la préfecture de police des rapports émanés de lui, jusqu'au 24 février, à 9 heures du matin. De la Hodde est maintenant emprisonné, et il a fallu toute l'énergie du citoyen Caussidière pour l'arracher aux mains du peuple qui voulait en faire prompt justice.

« La Réforme a cependant résisté à ce premier coup. Mais un second bien plus violent, devait hélas! l'écraser. Dans les archives des affaires étrangères on a découvert une lettre du mois de décembre dernier, dans laquelle l'âme de la Réforme demandait à M. Guizot 500,000 fr. pour la tirer du purgatoire où elle était retenue par ses dettes; — le prix de ce bienfait, ce devait être la suppression de la Réforme!...

« Tels sont ces purs démocrates, ces démocrates non compromis qui s'intitulent fièrement républicains de la veille. Le 26 février, M. Ledru-Rollin avait sur le dos treize contraintes par corps; on dit que maintenant ses dettes sont acquittées.

« Ceci explique pourquoi M. Ledru-Rollin a souffert que M. de Lamartine désavouât publiquement sa première circulaire électorale, pourquoi il a consenti à revenir sur les mesures de violence arrêtées à Lyon par M. Emmanuel Arago, pourquoi il a donné à la Réforme une potion calmante. M. Flocon avait été nommé sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur. Bien

en réfléchissant : — il faudra dès aujourd'hui prévenir votre tuteur que vous avez par hasard découvert cette issue, et que vous le priez, pour plus de sûreté, de la faire murer au plus tôt, sinon, lui demander à changer d'appartement.

— Je ferai ce que vous désirez, Monsieur; mais quelles craintes... pouvez-vous avoir à ce sujet?

— Des craintes fondées, je n'en ai aucune, ma chère enfant; c'est d'abord une mesure de convenance que de faire murer cette porte; et ensuite une mesure de prudence. Que rien en cela ne vous effraye... Allons, au revoir, je monte chez votre tuteur; puisse-je avoir de bonnes nouvelles à vous donner bientôt!

Quelques instants après, M. de Maillefort arrivait au second étage, sur un petit palier; à la serrure d'une porte qui lui faisait face, il vit une clé, entra, suivit un corridor, ouvrit une seconde porte et se trouva dans le cabinet de M. de la Roehaigué.

Celui-ci, tournant le dos au marquis, lisait dans un journal le rendu-compte de la séance de la chambre des pairs; en entendant ouvrir la porte il tourna la tête, et vit le bossu qui, allégre, dégagé, lui fit un signe de tête des plus affectueux, en lui disant :

— Bonjour, cher baron, bonjour.

M. de la Roehaigué ne put d'abord répondre un mot. Renversé dans son fauteuil, continuant de tenir son journal entre ses deux mains crispées, il restait immobile, béant, attachant sur le marquis des yeux arrondis par la surprise et la colère.

— Vous le voyez, baron, j'agis en intime, je profite des petites entées — continua le bossu du ton le plus enjoué, et en avançant, pour s'asseoir, un fauteuil près de la cheminée.

M. de la Roehaigué devint pourpre de courroux; mais comme il avait grand-peur du marquis, il se contint, et dit en se levant :

— Il est incroyable, inoui, exorbitant, que j'aie eu l'honneur de vous recevoir chez moi, Monsieur, — dit-il, — le jour de l'autre jour, et je...

— Mon cher baron, permettez-moi de vous demander un rendez-vous... que vous me l'auriez refusé.

— Oh! bien certainement, Monsieur.

— J'ai donc pris le bon parti de vous surprendre. Maintenant, faites-moi la grâce de vous arrêter et taisez-vous un peu en ami.

— En amis!... vous ne pouvez pas parler ainsi, Monsieur, vous qui depuis que j'ai le malheureux avantage de vous connaître... m'avez poussé de sarcasmes... que d'ailleurs je n'accepte pas et que je vous renvoie de toutes mes

FRUILLON DU JOURNAL DE LA HAYE 12 AVRIL 1848.

LES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX.

TROISIÈME PARTIE.

L'Orgueil. — La duchesse. (1)

CHAPITRE VIII.

M. de Maillefort, ayant demandé à la porte de l'hôtel de la Roehaigué, Mlle de Beaumesnil, fut bientôt introduit chez Ernestine.

— Eh bien? — lui dit-elle, dès qu'elle l'aperçut, et courant à sa rencontre, — avez-vous quelque bonne nouvelle pour Hermine, Monsieur de Maillefort?

— J'espère un peu...

— Quel bonheur... Puis-je, lorsque tantôt je verrai Hermine, lui dire ce que vous m'apprenez?

— Oui... dites-lui d'espérer, mais... pas trop... et comme vous vous précitez... ma chère enfant, j'ajouterai que j'ai les meilleures informations sur M. Olivier...

— Ah! j'en étais bien certaine.

— J'ai même appris une particularité assez curieuse... c'est qu'en utilisant le temps de son congé pour venir en aide à son oncle, il est allé dans votre terre de Beaumesnil, près de Luzarches, pour quelques travaux.

— M. Olivier? en effet... c'est bizarre.

— Et cette circonstance... m'a donné une idée... que je crois bonne, car j'ai que, maintenant, je suis persuadé, comme vous, que vous ne pouvez faire un plus digne et meilleur choix... cependant...

— Cependant?

— La chose est si grave... que j'ai pensé à une dernière épreuve... Sur M. Olivier.

— Oui... Qu'en pensez-vous?

— Faites-la, Monsieur de Maillefort, je ne crains rien pour lui.

— Et d'ailleurs, de cette épreuve vous serez témoin... ma chère enfant;

(1) Voir le Journal de La Haye d'avant-hier.

Ledru-Rollin a poussé la complaisance jusqu'à ne pas donner suite à la nomination.

Autre énigme, dont voici le mot: Vous savez que le procureur-général à la cour de cassation, M. Dupin, a été pendant vingt-quatre heures destitué de ses fonctions. Le lendemain, le *Moniteur* apprend à la ville: ébahie que c'est là une erreur! La démission de M. Dupin avait été effectivement signée par M. Crémieux, ce qui s'expliquait assez, attendu qu'il était le chef suprême du parquet français, et le représentant légal des mesures prises par ses subordonnés. Presque tous ceux-ci avaient reçu leur démission, comment M. Dupin pouvait-il être maintenu? Que sa destitution eût été révoquée, voilà ce qui surprenait tout le monde! Mais le temps des surprises est passé. Voici la clef du mystère.

Quand, le 24 février, la duchesse d'Orléans partit pour la chambre, où M. Crémieux l'avait engagée à se rendre, ce républicain de la veille lui remit un discours qu'elle devait parcourir en chemin, et qu'il voulait, lui, prononcer en sa faveur à la chambre, aussitôt qu'elle serait proclamée régente. La duchesse y trouva quelques expressions qui lui parurent blessantes, et, à son entrée au Palais-Bourbon, elle déposa le manuscrit entre les mains de M. le procureur-général Dupin. A peine la duchesse était-elle au sein de l'assemblée que le peuple y pénétra en foule et que la république fut proclamée. Le gouvernement provisoire fut constitué. M. Crémieux devint l'un de ses membres, mais le discours était resté en possession de M. Dupin. M. Crémieux s'imaginait que le tout serait parti pour l'Allemagne avec la duchesse.

Le soir même, à peine M. Dupin apprit-il sa destitution qu'il se rendit au gouvernement provisoire et déclara que, si on ne le réintégrait pas à l'instant dans ses fonctions, on lirait le soir même dans tous les journaux la harangue de M. Crémieux en faveur de la régence. Le succès de cette démarche était indubitable.

L'Angleterre et l'Irlande.

Aujourd'hui toute l'attention se porte sur l'excessive agitation qui règne en Angleterre. La société anglaise tout entière se sent menacée, et elle organise la résistance avec une promptitude et une activité des plus énergiques. Le gouvernement fait des préparatifs militaires formidables, et on sait qu'en Angleterre, l'intervention de la force armée produit toujours beaucoup d'effet, car les masses n'y ont pas l'habitude de tenir contre la troupe régulière. Toutefois, ce n'est point là, comme nous l'avons déjà dit, qu'est la plus grande force de l'autorité; elle est beaucoup plus dans l'unanimité avec laquelle toutes les classes de la population se préparent à se défendre elles-mêmes. Les magistrats ne suffisent plus à recevoir le serment de tous les citoyens qui viennent s'enrôler comme constables spéciaux et former une garde nationale volontaire. Il se manifeste comme un réveil subit de la population qui est fortement attachée à l'ordre et à la constitution, et il nous paraît difficile qu'on puisse faire brèche à un corps aussi solide et aussi compact.

Les chartistes ont néanmoins annoncé qu'ils persistaient dans la manifestation projetée pour hier, lundi. Vendredi matin, leurs délégués se sont rassemblés dans le lieu habituel de leurs séances. Quelques-uns ont exprimé l'avis que le moment était venu d'agir; d'autres ont été d'avis qu'un mouvement, dans les circonstances actuelles, serait prématuré, et ont dit que les ouvriers dans leurs districts n'étaient pas encore prêts. Il a été résolu que si lundi la pétition chartiste n'était pas accueillie par la chambre, il serait présenté une adresse à la reine pour lui demander le renvoi du ministère et la dissolution de la chambre; que le vendredi-saint, il serait tenu dans tout le royaume des meetings pour nommer des délégués à une assemblée nationale qui se tiendrait à Londres, le lundi de Pâques, 24 avril.

Trois délégués se sont ensuite rendus au ministère de l'intérieur, où ils ont été reçus par le sous-secrétaire d'Etat. Ils lui ont remis une lettre dans laquelle ils déclaraient que la convention nationale n'avait jamais eu l'intention de faire une démonstration armée, et qu'elle avait le ferme désir de respecter la paix publique. Ils déclaraient en même temps que la procession se ferait lundi, comme cela avait été projeté, et que s'il éclatait quelque trouble, la responsabilité n'en retomberait pas sur eux.

C'est à la suite de cette visite qu'a eu lieu une séance des plus

tumultueuses à la chambre des communes. Le représentant de l'Université d'Oxford, sir Robert Inglis, a demandé au ministre de l'intérieur s'il était vrai qu'il eût eu la condescendance de recevoir trois individus qui s'étaient présentés en qualité de délégués d'une assemblée appelée convention nationale. Quelques voix ont interrompu l'orateur, qui a repris: « Vous avez beau crier: Oh! oh! je répète ma question. » Le ministre a répondu que les délégués chartistes n'avaient été reçus à aucun titre officiel. Un radical, M. Wakley, a pris alors la parole. Il a dit que depuis un mois on savait qu'il devait se faire dans Londres une procession de 300,000 hommes. Interrompu à son tour par des exclamations, M. Wakley a répliqué: « Vous avez beau crier: Oh! oh! je prétends que dans ce seul comté il y a 300,000 hommes qui ne se croient pas représentés dans cette chambre. » Mais ce que je demande, c'est pourquoi, si cette procession était illégale, on ne l'a pas dit plus tôt.

Le ministre de l'intérieur, avec une extrême vivacité, a dit que M. Wakley pouvait bien être informé des projets secrets des chartistes, mais que le gouvernement ne l'était pas. Il y a eu à ce moment un redoublement de tumulte et de cris des deux côtés de la chambre. M. Wakley a repoussé avec un air d'indignation l'idée qu'il pût être au fait des secrets des chartistes, et a dit que du reste il était convaincu que, si on laissait faire la procession, elle se passerait tranquillement. Ici a éclaté une scène de confusion sans égale, les cris de non! non! se mêlant à de bruyants applaudissements adressés au ministre de l'intérieur; et M. Wakley, après de vains efforts pour garder la parole, a été contraint de se rasseoir au milieu des sifflets les plus énergiques.

Le représentant des chartistes, M. O'Connor, a été directement interpellé. Il a cherché à justifier la légalité de la procession du 10 avril, et a protesté de l'intention des chartistes de respecter la tranquillité publique. Mais ses paroles ont été accueillies par des rires; un des membres de la chambre s'est mis à donner lecture d'un discours prononcé par lui quelques jours auparavant dans la convention nationale, et dans lequel il prêchait ouvertement l'emploi de la force et les doctrines républicaines. M. O'Connor, au milieu d'une agitation générale, a nié qu'il eût jamais professé des doctrines républicaines ou révolutionnaires.

Le ministre de l'intérieur n'avait pas encore présenté le bill qu'il avait annoncé la veille. Il paraît que ce bill s'appliquera surtout à l'Irlande. Les lois existantes suffisent pour réprimer, en Angleterre, toute atteinte à l'ordre public; elles ne demandent qu'à être appliquées. La législation n'est pas la même pour les deux pays. En Angleterre, la loi de trahison atteint non seulement les actes d'insurrection directe, mais aussi la préparation et l'intention, saisissables soit dans les discours, soit dans les écrits. Cette loi n'a pas, à ce qu'il paraît, la même étendue en Irlande; là elle doit attendre, pour intervenir, qu'il y ait commencement d'action; et ce qui en Angleterre est trahison, n'est que sédition en Irlande. Le bill que présente le ministère anglais aura donc principalement pour objet d'appliquer à l'Irlande la loi déjà en vigueur en Angleterre.

Il n'est pas douteux que ce bill sera adopté par la chambre avec autant de rapidité que les formes parlementaires le permettront. Quant à la manifestation annoncée pour hier, il est encore douteux, malgré la résolution prise par les délégués chartistes, qu'elle se fasse ce jour-là. C'était hier, en effet, que M. O'Connor devait présenter la pétition à la chambre, et il en avait, selon l'usage, donné avis. Mais il se trouve que la composition de l'ordre du jour ne permettra point dans cette séance la motion qu'il avait annoncée, et il a demandé au gouvernement de lui fixer un autre jour. Lord John Russell, en déclarant que le gouvernement, comme la chambre, désiraient autant que personne prendre en considération les pétitions du peuple, a proposé de fixer vendredi, et M. O'Connor l'a remercié d'avoir désigné un terme aussi rapproché. Il est donc possible que la manifestation soit ajournée.

Dans les journaux et dans les correspondances il règne généralement un ton de sécurité et de confiance que nous ne demanderions pas mieux que de partager, mais qui ne nous paraît pas complètement justifié. Cette ébullition violente pourra bien, pour une fois, se délayer en fumée, mais il ne faut pas oublier ce proverbe: « qu'il n'y a pas de fumée sans feu. »

Les membres de la convention chartiste se sont réunis le 8 au matin sous la présidence de M. M'Crath.

M. Clarke a proposé de nouveau des députations chargées de voir les membres libéraux de la chambre pour leur demander de s'opposer par tous les moyens en leur pouvoir à l'adoption du bill proposé par le gouvernement, pour les priver du droit d'exprimer librement leurs opinions. Après une longue discussion, cette motion a été adoptée, et la convention a renvoyé sa séance à 2 heures.

A deux heures, la convention s'est réunie de nouveau et les divers délégués ont rendu compte de l'entre-prise qu'ils avaient eue avec plusieurs membres du parlement.

M. Jones a annoncé qu'il avait cru nécessaire de se rendre chez lord Morpeth. Dans le cours de la conversation lord Morpeth lui fit une question assez extraordinaire pour un membre du cabinet. Il lui dit: Peut-être ne serait-il pas convenable de vous faire cette question, mais vous n'aurez sans doute pas d'objection à répondre: Quelle est votre intention lundi prochain à l'égard du cortège? M. Jones répondit: Si vous me reconnaissez comme membre d'une députation de la convention nationale, je répondrai, mais non autrement.

Lord Morpeth ayant répondu affirmativement, M. Jones a déclaré que le cortège marcherait sans armes, irait seulement jusqu'au coin du pont de Westminster, et bien loin de vouloir causer aucun trouble, aiderait la police à maintenir la tranquillité et la paix; mais il a aussi déclaré positivement que s'il y avait intervention pour les empêcher, ils avaient l'intention de ne pas porter le premier coup, mais qu'ils se défendraient, et que dans ce cas, s'il y avait effusion de sang, sa seigneurie devait informer ses collègues que le sang du peuple retomberait sur la tête des ministres de Sa Majesté.

Nouvelles d'Italie.

Nous avons des nouvelles de la Lombardie du 4 avril. Il n'y a pas encore eu d'engagement entre les Autrichiens et les Italiens. Les bulletins du gouvernement provisoire de Milan annoncent une confiance excessive dans le résultat de la première affaire, qui était prochaine.

Le roi de Sardaigne vient de faire paraître un manifeste. Il veut que la marine marchande de l'Autriche n'ait rien à redouter de la guerre que vont se faire les deux nations.

Voici le manifeste que vient de publier le gouvernement sarde:

Turin, 31 mars 1848.

« Vu l'état d'hostilité dans lequel se trouve la Sardaigne vis-à-vis de l'Autriche, il est nécessaire que le public, et particulièrement le commerce, connaissent les intentions du gouvernement sarde relativement à la navigation. »

« S. M. le roi de Sardaigne n'entend pas se prévaloir, dans cette guerre, des droits que s'attribuent ordinairement les puissances belligérantes sur mer. »

« Le gouvernement sarde sait que la majeure partie des équipages et des officiers des navires de guerre autrichiens sont composés d'Italiens, et que dans une guerre essentiellement italienne, et dont le seul but est de chasser les étrangers qui oppriment le pays, il ne faut pas, par conséquent, combattre contre les nationaux. »

« A cet effet, le gouvernement a invité l'amirauté à ordonner aux commandants des navires de guerre de se limiter à se défendre dans le cas où ils verraient être attaqués par les navires de guerre autrichiens sans jamais pour tant provoquer le combat. »

« Dans les circonstances actuelles, le gouvernement sarde veut qu'ils soient respectés dans leurs voyages, et qu'ils ne soient molestés en aucune manière. »

« Mais comme il est possible que des navires autrichiens, ou autres, opérant par le pavillon autrichien, sous le prétexte de commerce, puissent s'armer en corsaires, pour inquiéter les bâtiments sardes ou des autres Etats italiens alliés avec le Piémont, les commandants des navires de guerre devront, soit par la visite de papiers de bord, soit par tout autre mode qu'ils jugeront convenable, assurer que lesdits navires portant pavillon autrichien sont réellement marchands, et destinés seulement au commerce. Dans le cas où on pourrait raisonnablement les suspecter de faire les corsaires, ils devront être conduits dans un des ports de l'Etat en attendant les décisions des autorités compétentes. »

Le parlement sicilien a été ouvert à Palerme le 25, avec une grande solennité, dans l'église de Saint-Dominique. A onze heures du matin, le sénat de Palerme, le corps suprême de justice, tous les fonctionnaires élevés, tous les officiers supérieurs de l'armée de terre et de mer, de la garde nationale et de la garde municipale, les évêques, archevêques, abbés

forces, — ajouta le baron avec une convenance toute parlementaire: — Un ami? Vous, Monsieur! vous qui dernièrement encore, pour combler la mesure...

— Mon cher baron, — dit le bossu en interrompant de nouveau M. de la Rochaigne, — connaissez-vous un charmant vaudeville de M. Scribe, intitulé *La Haine d'une femme*?

— Monsieur, je ne vois pas quel rapport.

— Vous allez le voir, mon cher baron, à cette différence près, que vous n'êtes pas un jeune homme, et que je ne suis pas une jolie femme qui vous ait en position à votre endroit, est absolument la même, que celle de la jolie femme du vaudeville de M. Scribe.

— Une fois, monsieur, je...

— Mon cher baron, une seule question: êtes-vous un homme politique, ou non?

— Oh! il n'y a pas ici de faire de fausse modestie, mais de me répondre en conscience, sans sentez-vous, oui ou non, un homme politique?

A ces mots qui lui firent délicieusement son *dada favori*, le trop faible baron, oubliant ses sentiments, gonfla ses joues, mit sa main gauche sous le revers de sa robe de chambre, pendant qu'il gesticulait de la main droite, et prenant une pose parlementaire, il répondit majestueusement en s'écouant parler avec une religieuse attention:

— Si les études les plus approfondies, les plus étendues, les plus consciencieuses sur l'état intérieur et extérieur de la France; si une certaine facilité oratoire et l'amour sacré de la patrie constituent l'homme politique, certes, j'aurais quelque prétention à jouer ce rôle, oui; et sans vous, Monsieur, sans votre inconcevable sortie contre M. de Morand, je le jouais, ce rôle.

— Il est vrai, mon cher baron, et je vous avouerai que c'est avec un bonheur, moi, que, faisant d'une pierre deux coups, j'ai empêché M. de Morand, amo, basse, vénales et corrompues, d'épouser votre pupille, et que je vous ai empêché d'être pair de France.

— Je suis satisfait d'une ridicule ambition, car vous me l'avez dit en face, Monsieur, et je repousse de toute mon énergie cette injurieuse insinuation: mon ambition n'était en rien ridicule, Monsieur.

litique, lorsque vous m'avez toujours poursuivi de vos épigrammes?

— La haine d'une femme, mon cher baron, la haine d'une femme. Et comme M. de la Rochaigne regardait le bossu d'un air ébahi.

— Vous n'êtes pas sans savoir, mon cher baron, — reprit M. de Maillefort, — que nous appartenons à la même opinion?

— Je l'ignorais, Monsieur... mais cela ne m'étonne pas... les gens d'une certaine position doivent être les représentants nés, immuables, permanents, des traditions du passé.

— C'est pour cela que je m'indignais d'autant plus de la direction que vous donniez à votre conduite politique en sollicitant la pairie, mon cher baron.

— Savez-vous, Monsieur, — dit M. de la Rochaigne en écoutant M. de Maillefort avec un intérêt croissant, — savez-vous que vous m'étonnez considérablement, infiniment, énormément?

— Mon Dieu! disais-je, que ce malheureux Monsieur de la Rochaigne est donc aveugle... ou mal conseillé! Il vent avec raison faire revivre les traditions du passé, et, il faut le dire, à tout ce qu'il faut pour cela... naissance, talent, hautes vues gouvernementales, antécédents purs de tous engagements...

En entendant commencer l'énumération de ses qualités politiques, M. de la Rochaigne avait commencé par sourire imperceptiblement; mais lorsque le bossu s'arrêta pour reprendre haleine, les longues dents du baron étaient complètement à découvert.

S'apercevant de ce symptôme de satisfaction intérieure, le marquis poursuivit:

— Et où le baron va-t-il enfoncer tant d'excellents avantages? Où? à la chambre haute, qui regorge d'aristocraties?... Aussi, qu'arrivera-t-il? La chambre sa valeur, ce malheureux baron sera noyé, et on croira nécessairement un *rallie*, puisque c'est à la faveur qu'il devra sa position politique, alors la franchise énergique, la, (passez-moi le terme, baron) la brutalité de sa fougue oratoire sera emprisonnée par les convenances de toutes sortes.

— Mais, Monsieur, — s'écria le baron d'un ton de reproche courtois, pourquoi me dire cela si tard?

rien de plus; car le baron répondait: — Non, cette opinion est celle de la nation, puisque la nation m'envoie ici!

— Mais c'est vrai, Monsieur, c'est excessivement vrai, ce que vous dites là. Mais, encore une fois, pourquoi me dire cela si tard?

— Comment, pourquoi! baron? Parce que vous me témoigniez toujours une défiance, une antipathie fort désagréables. Amovez-le.

— C'était vous, au contraire, marquis! Vous sembleriez vous acharner après moi.

— Je le crois bien, car j'en disais: ah! le baron est assez aveugle pour perdre l'occasion de jouer un si beau rôle! Pardieu, il en portera la peine: je le poursuivrai sans relâche, à quoi ne m'ai pas manqué. Puis le moment est venu de vous empêcher de faire la plus énorme folie, et je vous en ai empêché.

— Mais, marquis, permettez-moi de vous dire que vous n'avez rien fait pour empêcher cela.

— Mais, que diable! Monsieur, vous ne vous appartenez pas, vous appartenez à votre parti, et la loi que vous vous faites à vous-même rejait sur les gens de notre opinion; après tout, vous n'êtes qu'un égoïste.

— Monsieur, un mot, un seul mot.

— Un ambitieux qui préfère devoir votre position plutôt à la faveur qu'à l'élection populaire.

— Eh! Monsieur, vous en parlez bien à votre aise, de l'élection populaire? Croyez-vous donc qu'une tribune quelconque soit d'un si facile accès, même avec une certaine valeur politique? Et en parlant ainsi de moi, je ne fais que répéter vos paroles. Vous ignorez donc que voilà dix ans que je poursuis la pairie, Monsieur!!

— Bah! si vous le vouliez, avant un mois vous seriez député.

— Moi!

— Vous, baron de la Rochaigne.

— Moi? député... ce serait magnifique, marquis... car vous avez ouvert à mes idées un champ vaste, immense... infini; mais, encore une fois, député, comment cela?

— Figurez-vous, baron, que la majorité des électeurs de l'arrondissement où j'ai mes propriétés... ayant un député à élire, ont imaginé de se réunir, et de m'élire de les représenter.

— Vous, Monsieur le marquis?

— Moi, en personne; jugez un peu de l'idée que l'on se ferait de ces gailards-là, d'après leur représentant? On se figurerait, en me voyant, que je suis mandataire d'une colonie fondée par Polichinelle.

Cette saillie du marquis excita l'hilarité du baron, qui la témoigna en montrant de nouveau ses longues dents à plusieurs reprises.

— Si encore mon arrondissement était un pays de montagnes, — ajouta

et curés présents à Palermo, se sont rendus en cortège à l'église. Là, le parlement, pairs et représentants confondus, les membres du gouvernement provisoire, ayant à leur tête Ruggieri Settimo, leur énergique président, ont pris place au centre; les fonctionnaires civils et militaires, le corps diplomatique et consulaire et un grand nombre de dames siciliennes étaient rangés à droite et à gauche; le peuple dans les bas-côtés.

La séance s'est ouverte par la messe, le Vent Créateur et le Salut, célébrés au bruit des cloches et du tambour tirés des forts de Castellamare, de la Garitta et des vaisseaux de guerre. Après l'office, le président est monté à une tribune disposée au milieu de l'église, et a lu le discours d'ouverture.

Le président a fait connaître dans ce discours que la Sicile offre au roi de Naples l'unité de la couronne, mais demande en retour toutes les garanties qui peuvent assurer la constitution et l'indépendance de la Sicile. Il a terminé ainsi :

« Le comité ne tenant aucun compte de la protestation que le roi Ferdinand II a faite à Naples le 22 courant, et la reconnaissant contraire au paragraphe 17 du chapitre de la constitution relatif à la succession au trône, déclare légalement ouvert à Palermo le parlement général de Sicile, selon les droits imprescriptibles du pays, et vous invite, messieurs les pairs et messieurs les représentants des communes, à vous rendre dans les lieux ordinaires de vos séances, et à voter avec toute la promptitude convenable une loi sur l'exercice du pouvoir exécutif, conformément aux circonstances.

« Dans cette loi, le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, dûment institués, pourront s'appliquer à réaliser les réformes nécessaires dans la constitution et dans les lois. Le pays sera régi par un gouvernement solide, simple et fort, qui saura faire respecter les droits de l'île; la Sicile, après la commotion violente qui suit toujours une révolution, pourra, par la paix et la liberté, faire progresser la civilisation, la moralité publique et la prospérité matérielle.

« Que Dieu bénisse et inspire les votes du parlement, et les dirige vers cette sainte fin; qu'il regarde favorablement la terre de Sicile et lui donne part aux grandes destinées de la nation italienne, libre, indépendante et unie ! »

Nouvelles d'Allemagne.

Un journal de Berlin annonce que l'envoyé de S. M. le roi de Danemark près la cour de Prusse, M. le comte Plessen a remis au ministre des affaires étrangères, M. d'Arnim, une note, contenant une déclaration que le Danemark regarderait l'occupation du territoire de Schleswig-Holstein comme une violation du droit des gens, et que le gouvernement danois ne souffrirait aucune atteinte à ses droits souverains.

L'assemblée des députés de la ville de Berlin a résolu, à une grande majorité, d'envoyer une députation au ministère pour protester contre l'élection par la Diète réunie des représentants de Prusse au parlement allemand.

Une députation s'est rendue auprès du ministre des finances pour l'engager à faire procéder à une aliénation des domaines afin de donner du travail aux ouvriers.

Les Etats assemblés en Diète réunie ont procédé séparément à l'élection des membres pour l'assemblée fédérale constituante. Ceux de la province de Posen n'ont pas élu de représentants.

La Gazette de Cologne croit savoir de bonne source que M. le conseiller communal de Wittgenstein est nommé président de régence à Cologne.

Le ministre des finances a accordé 100,000 thalers pour aider les industriels de Cologne à continuer leurs affaires.

Une assemblée de bourgeois a adopté une adresse au roi contre le mode d'élection des membres de l'assemblée constituante de Francfort, proposé par le gouvernement. Le conseil communal a voté une adresse dans le même sens.

La Gazette de Prusse du 8 avril publie la pétition adressée au roi par les Etats provinciaux de la province de Prusse, qui demandent que leur province fasse partie de la confédération germanique.

Le journal officiel publie également l'arrêté du roi par lequel le ministère est chargé de prendre les mesures nécessaires à la prochaine admission de la province de Prusse dans la confédération allemande.

Le même journal publie le décret contenant les bases de la future constitution, tel qu'il a été soumis à la Diète dans la première réunion et avec les modifications qui y ont été introduites par cette assemblée.

le marquis en indiquant sa bosse d'un geste railleur, afin d'entrer le baron dans sa belle humeur. — mon élection aurait du moins un sens.

— En vérité, marquis, — dit M. de la Roehaigué, dont l'hilarité redoublait, — votre faites les honneurs de vous-même avec une honne grâce, un esprit.

— Eh! mon cher baron, criez donc: vive ma bosse! car vous ne savez pas tout ce que vous lui devez peut-être! que dis-je? tout ce que notre opinion lui devra.

— Moi, notre opinion, nous devons quelque chose à votre, — et le baron hésita, — à votre, à votre gibbosité?

— Gibbosité est merveilleusement parlementaire, baron, vous êtes né pour la tribune, et, comme je vous le disais; si vous le voulez, vous êtes député avant un mois.

— Mais, en vérité, marquis, expliquez-vous, de grâce.

— Rien de plus simple: soyez député à ma place.

— Vous plaisantez?

— Pas du tout! je fais s'irre la chambre, vous la captiverez; notre opinion y gagnera, je m'engage à vous présenter à deux ou trois députés de mes électeurs, qui, depuis des années, ont forcément la majorité dans ce collège, et je vous ferai accepter par eux à ma place. Aujourd'hui je leur écris, après demain ils seront ici par le chemin de fer, et le surlendemain les paroles sont dites.

— En vérité, marquis, je ne sais si je rêve ou si je veille, vous que j'avais jusqu'ici regardé comme mon ennemi.

— La haine d'une femme, baron, ou, si vous aimez mieux, la haine d'un ami politique.

— C'est à n'y pas croire.

— Seulement, mon cher baron, par cela même que j'ai ruiné vos absurdes projets de pairie, tout en vous empêchant (sans reproche) de marier votre pupille à un misérable, je tiens à vous faire député en la mariant à un digne jeune homme, qu'elle aime et qui l'aime.

— A ces mots, M. de la Roehaigué fit un bond sur sa chaise, jeta sur le marquis un regard soupçonneux et lui répondit froidement :

— Monsieur le marquis... j'étais votre jouet, j'ai donné, comme un sot, dans le piège.

— Quel piège, mon cher baron?

— Votre haine d'une femme, cette prétendue colère que vous inspirait la mauvaise direction de ma ligne politique, vos louanges, vos propositions de me faire député à votre place, tout cela cachait une arrière-pensée; heureusement je la devine, je la démasque, je la dévoile.

— Vous serez infailliblement ministre des affaires étrangères, baron, si

La question du Schleswig-Holstein, qui un moment a menacé de mettre en feu le nord de l'Europe, semble devoir s'arranger d'une manière pacifique. La Gazette de Prusse publie, sous la date de Francfort, la résolution suivante de la diète germanique dans la question schleswig-holsteinoise :

« La diète déclare, en premier lieu, en conformité de l'art 38 de l'acte fédéral, qu'il y a danger d'une agression du territoire fédéral de Holstein, et exprime son entière gratitude pour les mesures adoptées dans un hut fédéral et national par la Prusse et les Etats dont les contingents forment le 10^e corps d'armée fédéral.

« La diète, afin d'introduire une direction unique dans les mesures militaires ultérieures qui pourraient être nécessaires à cet égard, prie la Prusse de se mettre d'accord à ce sujet avec les Etats du dixième corps d'armée. L'assemblée fédérale est prête, de son côté, afin de prévenir l'effusion du sang, et, dans le but d'amener un arrangement amiable, de se charger des négociations de médiation au nom de la confédération sur la base de l'inviolabilité des droits du Holstein, notamment en ce qui concerne l'union indissoluble du Holstein avec le Schleswig. Il est bien entendu par la diète que les hostilités cesseront immédiatement et que le statu quo antérieur sera rétabli. »

Dans sa séance du 5 avril, le gouvernement provisoire schleswig-holsteinois a pris une résolution tendant à prier la diète germanique d'admettre le Schleswig dans la confédération, comme moyen d'éviter une collision sanglante, et persuadé que le roi n'agirait pas autrement s'il se trouvait dans le pays et s'il pouvait juger par lui-même de la situation réelle des choses.

On écrit de Copenhague :

Indépendamment de trois frégates, deux bricks et plusieurs autres bâtiments de guerre déjà équipés et prêts à prendre la mer, on s'occupe encore activement de l'équipement de quelques autres gros vaisseaux de guerre destinés, à ce qu'on assure, à aller bloquer Danzig, Slettin et Pillau: On espère cependant qu'il sera possible d'éviter une rupture avec la Prusse.

D'après les rapports officiels publiés ce matin, l'avant-garde de notre armée s'était avancée jusqu'à Apenrade, d'où un brick de guerre doit avoir ramené le bateau à vapeur le Roi Chretien VIII, ainsi que le bouregmestre de cet endroit. Il paraît qu'un corps de mille insurgés y a pris position.

Après-demain, le roi part pour Paernée, qui compte déjà 14,000 hommes de troupes d'élite, dont le nombre augmente continuellement par les renforts qui lui arrivent de toutes parts. Il en est de même des volontaires qui affluent en nombre immense. Leur enthousiasme est bien grand, et il ne leur manque que des armes qu'il est difficile de se procurer à prix d'argent.

La bourse a souscrit pour une somme de 60,000 rixdalers pour l'achat d'un steamer de guerre qu'elle veut offrir au gouvernement. Bien que nos finances soient en bon état et que les fonds de réserve s'élèvent à 8,000,000 rixdalers, les dons volontaires affluent de tous côtés. Quelques membres de la famille royale ont fait des dons du montant de 20,000 rixdalers. Quoi qu'il en soit, on espère que la grave question du Schleswig se décidera bientôt et sans que la paix européenne soit troublée. Depuis le 27 il ne part plus de postes pour le Sud.

On écrit de Posen, 4 avril, à la Gazette de Spener :

Le comité national polonais a publié une proclamation qui, on ne saurait le nier, prêche ouvertement l'insurrection. Il y est dit que chaque membre d'une famille qui possède une propriété bâillonnée sera affranchi de tout impôt, du moment qu'il s'associera à la lutte polonoise; que la femme et les enfants des paysans, les anciens qui prennent du service dans l'armée polonoise auront la jouissance des jardins et du blé sur pied, et toucheront en outre le tiers du salaire de leurs maris et de leurs pères. Les familles des journalistes qui servent dans l'armée nationale seront entretenues par les fonds des cercles respectifs. Le comité national décrète encore dans ladite proclamation la suppression de plusieurs droits, entr'autres les droits de chasse et de pêche. C'est surtout contre la Prusse qu'est dirigée cette démonstration. Les Polonais, qui veulent de cette manière témoigner leur reconnaissance pour l'ammistie que leur a généreusement accordée le gouvernement prussien.

La Gazette de Vienne annonce dans sa partie officielle que M. le baron de Kübeck, ministre des finances, a été, sur sa demande, admis à la retraite; à cette occasion, S. M. lui a exprimé son entière satisfaction pour les services distingués que cet homme d'état a rendus à son pays.

vous témoignez toujours d'une perspicacité pareille!

— Trêve de plaisanterie, Monsieur.

— Soit, mon cher Monsieur, de deux choses l'une... ou je me suis moqué de vous... en paraissant prendre au sérieux vos prétentions politiques... ou je vois sincèrement en vous l'étoffe d'un homme d'Etat, choisissez une des deux hypothèses; c'est pour vous une affaire de conscience. Maintenant, réduisons la chose à sa plus simple expression: votre pupille a fait un choix excellent, je vous le démontrerai; consentez à son mariage, et je vous fais élire député, voici le beau côté de la médaille.

— Naturellement. Je vous ai montré le beau, voici le vilain: Vous avez indignement abusé, vous, votre sœur et votre femme, de la tutelle qui vous a été confiée.

— Monsieur.

— J'ai des preuves. Tous trois vous avez tramé ou favorisé d'odieuses intrigues, dont Mlle de Beaumesnil devait être victime. De tout cela, j'ai des preuves, je vous le répète, et Mlle de Beaumesnil elle-même se joindra à moi pour dévoiler ces menées de vous et des vôtres.

— Et à qui, Monsieur, fera-t-on cette belle dénonciation, s'il vous plaît?

— A un conseil de famille dont Mlle de Beaumesnil demandera la convocation immédiate. Le résultat de cette mesure, vous la devinez: votre forfaiture avérée, la tutelle d'Ernestine vous est enlevée.

— Nous verrons, Monsieur, nous verrons!

— Certainement, vous serez, pour voir cela, placé le mieux du monde; maintenant, choisissez, consentez au mariage et vous êtes député. Refusez, la tutelle vous est enlevée avec un tel éclat, un tel scandale, que vos vices ambitieux sont à jamais détruits.

— Ainsi, Monsieur le marquis, — répondit le baron avec une ironie amère, — vous m'accusez d'avoir voulu marier ma pupille dans un intérêt personnel, et vous venez me proposer de faire justement ce que vous m'avez reproché?

— Mon cher Monsieur, votre comparaison n'a pas le sens commun; vous vouliez marier votre pupille à un misérable, moi, je veux la marier à un homme d'honneur. Et je mets un prix à votre consentement, parce que vous m'avez prouvé qu'il fallait mettre un prix à votre consentement.

— Pourquoi cela, Monsieur, si le parti que vous proposez pour Mlle de Beaumesnil est et me paraît sortable?

— Le parti que je propose, et que Mlle de Beaumesnil désire, est honorable à tous égards.

— Mais, Monsieur, les conditions de fortune, de position sociale, de...

— Il s'agit d'un sous-lieutenant sans nom, sans fortune, et qui est le plus galant homme que je connaisse. Il aime Ernestine, il en est aimé.

Le même journal dit, également dans sa partie officielle, que S. M. l'empereur, sur le rapport du conseil des ministres, a nommé M. le baron de Kraus, en dernier lieu vice-président de la régence de la Gallicie, ministre des finances, et M. le lieutenant-feldmaréchal Zanini, ministre de la guerre.

Nouvelles de France.

Paris, 9 avril.

L'avis suivant a été communiqué aux journaux hier dans la soirée.

« Sur la proposition de la commission de gouvernement pour les travailleurs :

« Considérant que le principe inauguré par la république triomphante est le principe de la fraternité;

« Que nous venons de combattre, de vaincre, au nom et pour le compte de l'humanité tout entière;

« Que ce seul titre d'homme a quelque chose d'invincible et d'auguste que mesurait effacer la différence des patries;

« Que c'est d'ailleurs l'originalité glorieuse de la France; son génie, son devoir, de faire bénir par tous les peuples ses victoires, et, quand il le faut, ses douleurs mêmes;

« Considérant que si elle nourrit en ce moment beaucoup d'étrangers, un nombre bien plus grand encore de nationaux vivent de leur travail en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, en Amérique, sous les cieux les plus éloignés;

« Que provoquer des représailles en repoussant loin de nous nos frères des autres pays serait une calamité en même temps qu'un déshonneur;

« Le gouvernement provisoire place sous la sauvegarde des travailleurs français les travailleurs étrangers qu'emploie la France, et il confie l'honneur de la république hospitalière à la générosité du peuple.

« Paris, le 8 avril 1848. »

Acte autographe d'abdication du roi Louis-Philippe.

Tout le monde sait que Louis Philippe, après avoir essayé vainement des ministères Molé, Thiers et Barrot, dans la nuit du 23 au 24 février, s'était décidé à abdiquer en faveur du comte de Paris. Mais on n'a pas connu le texte précis de l'acte d'abdication. Nous le publions aujourd'hui, après l'avoir copié littéralement sur l'original même :

« J'abdique cette couronne que la voix nationale m'avait appelé à porter, en faveur de mon petit-fils le comte de Paris.

Puisse-t-il réussir dans la grande tâche qui lui échoit aujourd'hui.

LOUIS-PHILIPPE. »

24 février 1848.

Cette pièce importante a été arrachée, dans l'atelier des mains du général qui allait la présenter au peuple, par le moyen de Charles Lagrange, de Lyon, qui a crié en s'en emparant: *Plus de roi! Vive la République!* Elle est écrite sur un carré de papier irrégulier et elle avait été pliée en quatre avant d'avoir été complètement séchée; elle est maculée de duplicata en quelques endroits. (Correspondance.)

Une correspondance de Paris dit qu'il n'est pas vrai que M. le général Cavaignac, en refusant le ministère de la guerre, ait offert sa démission de gouverneur-général de l'Algérie, ni qu'il ait mis pour condition à son acceptation certaines mesures sur lesquelles le gouvernement provisoire serait resté en désaccord avec lui. M. le général Cavaignac s'est borné à émettre l'opinion que le temps qui devait s'écouler entre le moment possible de son installation et l'avènement d'un pouvoir définitif, était nécessairement trop court pour qu'il pût accepter une mission aussi compliquée que la réorganisation de l'armée dans l'état où l'a laissée le gouvernement déchu, et dans la situation morale où les derniers événements l'ont placée. Son refus n'est donc que relatif. Seulement, en terminant sa lettre, M. le gouverneur-général de l'Algérie déclare qu'il se tient, en tous cas, aux ordres du gouvernement, si les événements rendaient ses services nécessaires partout ailleurs que sur la terre d'Afrique.

La démission du commissaire départemental du Rhône, M. Arago, est enfin acceptée.

Qu'avez-vous à objecter?

— Ce que j'ai à objecter? Un homme de bien, qui n'a que la cape et l'épée, épouser la plus riche héritière de France. Allons donc, jamais je ne consentirai à un mariage aussi disproportionné; au moins, M. de Morand avait la perspective de devenir ministre, ambassadeur, président du conseil, Monsieur.

— Vous voyez donc bien, mon cher Monsieur, qu'il faut que je vous force la main en mettant un prix à votre consentement.

— Mais selon vous, Monsieur, en agissant ainsi par intérêt, je fais une chose!

— Honteuse; mais peu m'importe, pourvu que le banquier d'Ernestine soit assuré.

— Et c'est moi, capable d'une chose honteuse, que vous osez proposer à vos électeurs! — s'écria le baron triomphant; — c'est ainsi que vous voulez abuser de leur confiance politique en leur donnant, comme représentant, de votre opinion, une personne que...

— D'abord, mes électeurs sont des imbéciles, mon cher Monsieur; je n'ai nullement brigué leur suffrage. Ils se sont imaginé que, parce que j'étais marquis, je devais être partisan fanatique du trône et de l'autel, comme leur député défunt. Ils m'ont dit qu'en cas de refus, ils me priaient de leur désigner quelqu'un qu'ils acceptaient d'avance. Je leur désigne un candidat de leur opinion et parfaitement capable de les représenter; ce n'est pas vous louer, mon cher Monsieur, que de vous dire que vous êtes moins leur défunt député; le reste le regarde; car je n'ai pas besoin de vous dire que tout à l'heure je plaisantais en vous parlant de votre conformité d'opinion; c'était un moyen d'arriver à l'essentiel, et j'ai fait et que je vous réitère. Maintenant, vous me demandez d'être pourquoi, ayant la conviction de pouvoir vous faire retirer la tutelle de Mlle de Beaumesnil, je ne le fais pas tout d'abord?

— Oui, Monsieur, je vous adresserai cela, Monsieur, — dit le baron de plus en plus avoué.

— Ma réponse sera bien simple, Monsieur, je ne crois pas que, parmi les personnes à qui vous avez confié la tutelle, il y ait un homme d'assez de cœur et d'esprit pour épouser une pupille que la plus riche héritière de France peut épouser sans nom, sans fortune, et sans fortune. Or, comme j'aurais difficilement sur un autre tuteur le moyen d'action que j'ai sur vous, ce changement de tutelle ne peut qu'être défavorable à mes projets, quoiqu'il vous porte un coup irréparable. Maintenant, réfléchissez et choisissez; demain, je vous attendrai chez moi avant dix heures.

Et le marquis sortit, laissant M. de la Roehaigué dans une pénible perplexité. (La suite à demain.)

Cette nuit, entre minuit et une heure, des piquets de garde mobile et de garde urbaine à cheval stationnaient dans les environs de la rue Bourbon-Villeneuve pour prêter main-forte, au besoin, aux agents de la police qui, sur une dénonciation, devaient faire une arrestation dans cette rue.

En effet, l'on a arrêté et conduit à la préfecture le nommé Barbier, herboriste, demeurant au n° 55. Dans la perquisition faite chez lui, on a trouvé vingt-cinq fusils, deux caisses de poudre et des cartouches, et un assez grand nombre de sabres. Au moment de son arrestation, deux individus qui étaient dans la maison parvinrent à s'esquiver. La maison a été gardée aujourd'hui 8, toute la journée, par quatre hommes à pied à l'intérieur et quatre cavaliers à l'extérieur. Interrogé sur ses complices, Barbier a répondu qu'il aimerait mieux avoir la tête tranchée que de les découvrir.

Les renseignements que nous avons pu recueillir nous ont appris que la fille de Barbier avait été blessée le 23 février, étant sous sa porte, par une balle venant des gardes municipaux et qui l'avait atteinte au visage. En raison de ce malheur, son père avait déjà reçu des secours du gouvernement provisoire, et il était en instances pour obtenir une pension pour sa fille.

Barbier était un des candidats au grade de sergent dans la 5^e légion. (Corresp.)

Nous avons annoncé la candidature de Louis-Napoléon en Corse. Deux autres membres de la famille Bonaparte, Napoléon, fils de Jérôme, et Pierre-Napoléon, fils de Lucien, se présentent dans le même département. Ils viennent de publier leur profession de foi.

On écrit de Paris en date du 8 avril :

« Les élections de la garde nationale occupent toujours les esprits, mais comme elles n'ont donné lieu jusqu'ici à aucun désordre, ce qu'on n'osait trop espérer, il en est résulté une influence favorable sur la rente 5 p. c. qui s'est maintenue au même taux qu'hier. Paris offre, somme toute, un meilleur esprit qu'il y a cinq ou six jours. On y est plus tranquille, plus calme, et l'action de l'autorité s'y fait sentir avec un peu plus d'énergie.

On continue à parler d'une nouvelle émission des billets de la Banque de France. Mais nul ne pourrait affirmer ce qu'il y a d'exact dans ce bruit qui se répand toujours en dépit de quelques démentis. On considère aussi comme toujours probable la présentation du projet de loi relatif à l'expropriation des chemins de fer. Presque toutes les lignes sont en baisse.

Les actionnaires des chemins de Rouen et d'Orléans paraissent désolés du projet d'expropriation. On pense toutefois qu'on ne procédera pas sans indemnité.

Voici quelques chiffres qui permettront d'apprécier l'importance de l'opération qui a pour objet le rachat des chemins de fer par l'Etat :

Il s'agit pas de moins d'un milliard. Au 31 décembre dernier, le capital engagé dans nos 22 chemins de fer s'élevait à 1,409,969,000 fr. de la manière suivante :

Capital social représenté par 1 million 718,775 actions.	945,675,000 fr.
Subventions en travaux.	254,500,000
Subventions en argent.	52,375,000
Prêts par l'Etat.	59,500,000
Emprunts.	97,419,000
Total.	1,409,969,000 fr.

L'Etat aurait à rembourser les actions émises et à faire le service des emprunts.

On nous reproche volontiers d'aimer la liberté à l'excès; c'est le contraire qui est vrai; nous nous adressons au gouvernement en tout et pour tout; nous mourrions de frayeur si nous étions quelques heures sans pouvoir central qui veille sur nos villes, sur nos villages, sur nos personnes, sur tout ce que nous disons et faisons. Au moindre mouvement insurrectionnel tout le monde se demande quel nouveau gouvernement et non quelle nouvelle liberté nous est échue. Toutes nos anxiétés se portent sur le pouvoir; la liberté est le moindre de nos soucis. Les ouvriers sont dans une position fâcheuse; dans d'autres pays ils prendraient des mesures pour y remédier; en France, ils en réfèrent au gouvernement, comme si nos avocats, ministres, conseillers, connaissaient mieux les conditions du travail que les travailleurs eux-mêmes; ils prient M. Louis Blanc de les organiser comme s'ils ne pouvaient pas s'organiser tout seuls. Une telle direction d'esprit, si elle n'est pas combattue par les âmes généreuses et éclairées, nous précipitera dans l'absolutisme le plus effréné. (L'univers.)

Emile de Girardin qui a promis, comme on sait, d'être le directeur dans la rédaction de la Presse, après les manifestations de ce journal a été l'objet, dit aujourd'hui en présence de la gravité des circonstances: « qu'il faudrait n'avoir pas de yeux pour ne pas voir que la république, loin d'avoir gagné du terrain, en a considérablement perdu, depuis le 24 février, non seulement en France, mais encore en Europe. »

Le journal l'Assemblée nationale, organe du club central républicain de la rue Saint-George, et qui fait une opposition des plus vives au gouvernement provisoire tout entier, du moins à plusieurs de ses membres, publie, au sujet des élections, contre M. Ledru-Rollin, un article excessivement énergique dont nous extrayons le passage suivant :

« Renvoyer tous les juges et remettre le pouvoir à des hommes auxquels, jusqu'à ce jour, on n'avait pensé; révoquer les juges de paix, et confier leurs fonctions à des officiers, d'une grande influence, aux plus dévoués, à ceux sur qui l'on peut compter d'une manière absolue; proscrire tous les chefs des parquets dans les ordres et, à de rares exceptions près, demander pour les remplacer, les avocats que la confiance publique laisse en disponibilité; toucher à l'acte saint, enlever à la justice ce qui l'avait placée si haut dans l'estime du peuple; l'immobilité; frapper de suspension des juges, comme pour dire aux autres que désormais ils auront à répondre et des arrêts et des services; préparer, sans mystère, le remaniement général du personnel des finances; faire avoir à tous, au plus modeste percepteur comme à son chef le plus éminent, qu'il doit céder sa place à un plus dévoué, sinon plus digne; placer ainsi ces modestes travailleurs dans l'administration entre la ruine et le sacrifice de toute leur dignité; regarder en regard de la misère et leur montrer ce qui les attend, par le spectacle des victimes frappées déjà autour d'eux. — Qu'est-ce donc, si ce n'est la violence dans son paroxysme, l'intimidation poussée aux limites les plus extrêmes ?
« Ces actes, ces manœuvres indirectes, qui les accomplit, qui les signe? Le commissaire du gouvernement, le président du comité électoral, le pre-

mier des candidats.

« Tous ces emplois enlevés à leurs possesseurs, pour satisfaire des ambitions dévorantes, qui les prend? nous ne voulons pas dire ses parents, mais ses amis, ses fidèles, les compagnons de ses travaux, les membres des comités, les agitateurs en sous-œuvre.

« Partout la destitution ou la perspective prochaine d'un sort semblable. Partout des ambitions satisfaites, des ambitions haletantes et qui redoublent de zèle, en tendant la main.

« Et la liberté qui purifie, et le calme de l'esprit, et la sérénité, ses dignes et puissants auxiliaires; où sont-ils? qui nous les donnera ?

« Faites sur des listes qu'aucune garantie ne recommande, entourées de formalités suspectes, accomplies sous l'influence d'une oppression qui se manifeste par des actes au moins odieux, que seront les élections ? »

L'éditeur de la Revue retrospective, dans laquelle a paru le rapport de police, attribué à M. Blanqui, sur les sociétés secrètes auxquelles il a été affilié, vient d'intenter un procès à M. Blanqui lui-même pour la lettre que ce dernier a publiée dans certains journaux, et dans laquelle il affirme que la pièce qui vient d'avoir un si immense retentissement a été fabriquée pour le perdre. M. Taschereau entend procéder par témoins et par enquête pour prouver sa bonne foi et la véracité du document qu'il a produit.

Ce document n'est point écrit de la main de celui à qui on l'a attribué; mais on assure qu'on fera citer en justice celui qui l'a écrit, et des témoins dont M. Taschereau aurait recueilli les déclarations avant de publier le document qui a inauguré la réapparition de sa revue.

On ajoute que, dimanche matin, M. Blanqui, accompagné de M. Gabet, et de deux de ses amis, s'est présenté chez M. Taschereau pour lui demander communication de la minute du rapport. M. Taschereau aurait répété à ces messieurs la déclaration qu'il a déjà faite au public, sur le dépôt du rapport aux archives du ministère de l'intérieur.

On nous dit encore que, ce matin, la commission républicaine qui s'est formée au club de M. Blanqui pour vider la question, a prié M. Taschereau de se rendre dans son sein. M. Taschereau aurait répondu qu'ayant saisi la justice régulière d'une plainte contre M. Blanqui, il ne pouvait accepter le jugement officieux d'un tribunal extra-légal; mais en même temps il aurait donné, en forme de simple conversation, aux amis-juges de M. Blanqui, les éclaircissements qu'il a cru pouvoir leur communiquer sans inconvénient pour l'intérêt du procès qu'il a intenté au président de la société démocratique. (Corresp.)

Notre correspondance nous apporte la lettre suivante :

Monsieur,
Un journal rédigé par des dames a proclamé ma candidature à l'assemblée nationale. Si cette plaisanterie ne blessait que mon amour-propre en m'attribuant une prétention ridicule, je la laisserais passer comme toutes celles dont chacun de nous en ce monde peut devenir l'objet. Mais mon silence pourrait faire croire que j'adhère aux principes dont ce journal voudra se faire l'organe. Je vous prie donc de recevoir et de vouloir bien faire connaître la déclaration suivante :

1^o J'espère bien qu'aucun électeur ne voudra perdre son vote en prenant fantaisie d'écrire mon nom sur son billet.

2^o Je n'ai pas l'honneur de connaître une seule des dames qui forment des clubs et rédigent des journaux.

3^o Les articles qui pourraient être signés de mon nom ou de mes initiales dans ces journaux ne sont pas de moi.

Je demande pardon à ces dames qui, certes, n'ont traité avec beaucoup de bienveillance, de prendre des précautions contre leur zèle.

Je ne prétends pas protester d'avance contre les idées que ces dames, ou toutes autres dames, voudront discuter entre elles; la liberté d'opinions est égale pour les deux sexes; mais je ne puis permettre que, sans mon aven, on me prenne pour l'enseigne d'un cénacle féminin avec lequel je n'ai jamais en la moindre relation agréable ou fâcheuse.

Agréez, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.
8 avril 1848. GEORGE SAND.

On lit dans un journal étranger, sous la rubrique de Correspondance de Paris :

Il y a quelques jours un membre du gouvernement provisoire (non pas des plus grands), raconta sérieusement et mystérieusement à ses collègues, qu'ils avaient, à un moment dit, couru un grand danger. On avait voulu enlever purement et simplement dix de nos gouvernants sur onze, et les enfermer à Vincennes, pendant que le seul restant aurait été, bon gré malgré, enlevé sur les bras du peuple, conduit triomphalement au palais de l'Hôtel-de-Ville, où il aurait été proclamé consul unique de la République française, avec des pouvoirs illimités. La chose, bien entendu, avait manqué parce que le futur consul, qu'il avait bien fallu consulter au dernier moment, avait refusé le rôle qu'on lui réservait dans ce nouveau 18 Brumaire.

Au moment où le récit s'achevait, on annonçait à l'Hôtel-de-Ville, un fonctionnaire, dont la profession est surtout d'instruire les gouvernants des incidens semblables à celui qu'on venait de leur exposer; et comme chacun pressait le magistrat en question, de raconter ce qu'il savait, de son côté, sur la grande affaire, M. Caussidière, avec sa brusquerie habituelle, dont la franchise n'est pas toujours sans esprit, ne sut répondre que deux ou trois mots, dits d'un air de comique incrédulité, et qui terrassèrent le conteur: Une conspiration pour monsieur, c'est bête.

THEATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE.
Jeudi 13 Avril 1848. — (Représentation n° 120.)
La Sonnambule,
opéra en trois actes, paroles de M. Tavernier, musique de Bellini.
Précédé de la seconde représentation de:
Le Réveil du Lion,
vaudeville nouveau en deux actes, par MM. Bayard et Janin.

ANNONCES.
PLANTES DES ALPES.
Les soins apportés à la récolte, aux choix des espèces et à la dessiccation de ces plantes ont procuré à son auteur un thé nouveau jouissant au plus haut degré des propriétés hépatiques, stomaciques, vulnérables et un excellent dépuratif du sang. C'est aussi un puissant auxiliaire pour provoquer et régulariser les époques mensuelles chez les femmes.
A Paris, chez Dunand, pharmacien, fournisseur de la maison du Roi, 5, rue Marché St-Honoré.

Par le ministère du notaire J. W. VAN DEN BERGH, résidant à La Haye, il sera procédé le mercredi 19 avril 1848 et jours suivants, en la maison sise sur le quai dit *Rijnsegracht*, côté du nord, sect. W, n° 84, à la Haye,

A LA VENTE PUBLIQUE ET A L'ENCHÈRE,
d'un FORT BEAU MOBILIER consistant en meubles parfaitement confectionnés et très bien conservés, à savoir: un ameublement de salon en bois de palissandre, composé de canapés, chaises longues, fauteuils et chaises; une étagère richement sculptée avec glaces, une table à thé; commodes avec dessus en marbre et chiffonnière; un second ameublement de salon en bois d'acajou, composé d'un canapé, fauteuils et chaises recouverts en étoffe rouge brochée avec fleurs; canapés et chaises recouverts en crin et autres étoffes; bergères recouvertes en cuir de couleur et autres étoffes; une armoire en bois d'acajou; des rideaux d'ameublement en damas rouge broché et autres étoffes; des pendules en bronze richement travaillées, statuettes, candélabres et autres ornements de sculpteurs français renommés, tels que Pradier, Gechter, Trafin, etc.; des tapis de Smyrne et des fabriques d'Angleterre et de Tournai, des tapis de table, de tapis de pied et des carpettes; des lits en fer avec matelats élastiques, oreillers et traversins; porcelaines; verreries; et des ustensiles de ménage en cuivre et étain; et enfin quelques armes à feu, tels que pistolets, fusils et carabines, des meilleures fabriques d'Angleterre et de France.
Les objets composant cette vente seront à voir en la maison susdésignée LE LUNDI 17 ET LE MARDI 18 AVRIL, depuis 11 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi.

LE MERCREDI 19 AVRIL 1848 ET JOURS SUIVANTS, JUSQU'AU DIMANCHE DU MATIN, il sera procédé par le ministère du notaire J. BEROETS, en la maison sise au *Bezuidenhoutse Weg*, n° 423, à La Haye, et habitée par M. le baron de BLOCAUSEN,

à la vente publique
d'un beau mobilier, consistant en meubles tout neufs et confectionnés dans le genre le plus moderne, parmi lesquels on remarque un ameublement en bois de palissandre, consistant en canapés et chaises recouvertes en velours rouge; ensuite canapés, consoles, tables à pliants, bibliothèques; un fort beau piano à 6^e octaves en bois de palissandre; divers autres meubles en bois d'acajou et de palissandre, tels que tables à manger, tables à thé, tables à jeu, bureaux, lavabos; diverses bergères, fauteuils et autres chaises avec sièges en étoffe rouge et divers; buffets avec dessus en marbre, garde-robe, une grande toilette avec commode; lits avec matelats à ressort, traversins et oreillers; des glaces de France d'un beau teint; belles pendules, lustres de chambre richement dorés, candélabres et autres ornements; diverses porcelaines, entre autres un service de table; cristaux finement taillés et verreries; tableaux à l'huile; de beaux tapis tout neufs et autres; des rideaux d'ameublement avec broderies et passementeries en soie; des cheminées modernes, des poêles avec fours; des ustensiles de cuisine en cuivre et fer; et enfin quelques pièces d'argenterie et environ 400 bouteilles de différentes sortes de vins de Bordeaux de diverses qualités.
Les objets composant cette vente sont à voir au local désigné le lundi et le mardi avant la vente, depuis 11 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 10 Avril.

		PLUS BAS	LE PLUS HAUT	4 h.
Dette active	2 1/2	34 1/2	34 1/2	34 1/2
Dito dito	3	38 1/2	38 1/2	38 1/2
Dito en liquidation	3	—	—	—
Dito dito	4	49 1/2	49 1/2	49 1/2
Dito des Indes	4	—	—	—
Pays-Bas	Syndicat	—	—	—
Dito	—	—	—	—
Société de Commerce	—	—	—	—
Act. du lac de Harlem	—	—	—	—
Chemin de fer du Rhin	—	—	—	—
Act. du chemin de fer Holland.	—	—	—	—
Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	—	65 1/2	66 1/2	66 1/2
Dito dito 1828 & 1833	—	65 1/2	65 1/2	65 1/2
Inscript. au Grand-Livre	—	—	—	—
Russie	Certificats au dito	—	—	—
Dito inscription 1833 & 1838	—	52	53	53
Emprunt de 1838	—	48 1/2	49 1/2	49 1/2
Id. obligations et Comp.	—	47 1/2	47 1/2	47 1/2
Portugal	Dette différée à Paris	—	—	—
Deferred	—	—	—	—
Espagne	Dito intérieur à 6 m.	—	—	—
Coupons Ardoins	—	12 1/2	12 1/2	12 1/2
Obligations Goll. & Comp.	—	—	—	—
Autriche	Dito métalliques	—	—	—
Dito dito	—	21 1/2	21 1/2	21 1/2
France	Inscriptions au Grand-Livre	—	—	—
Pologne	Actions 1836	—	—	—
Emprunt à Londres 1839	—	—	—	—
Bresil	Id. Id. 1843	—	—	—
Portugal	Obligations à Londres	—	—	—

Bourse de Londres du 8 Avril.
3% Cons. 80 1/2. — 2 1/2% Holl. 34 1/2. — 4% Id. 52, 54. — Esp. 5% 9 1/2, 10. — 3% 17 1/2. — Portug. 4% 13 1/2.

Bourse de Vienne du 1 Avril.
Métalliques 5% 61. — Lots de fl. 500, 105. — Lots de fl. 250, 75. — Actions de la banque 715.

Bourse d'Anvers du 7 Avril.
Métalliques, 5% ». — Naples, 5% ». — Aff. 5% 6 1/2. — Dette différée ancienne, ». — Passive 5% ». — Lots de Hesse ». — Cours après la Bourse (2 1/2 heures): Ardouin ».

Chemin de Fer rhénan.
PÉRIODE D'HIVER. — Commencement le 5 octobre 1847.

D'AMSTERDAM A UTRECHT ET ARNHEM.			D'ARNHEM A UTRECHT ET AMSTERDAM.		
Départ d'Amsterd.	Départ d'Utrecht.	Arrivée à Arnhem.	Départ d'Arnhem.	Départ d'Utrecht.	Arrivée à Amsterd.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
7 45	8 55	10 35	7 10	8 30	10 —
2 55	1 — 5	2 45	11 30	1 40	2 20
15 27	6 37	8 17	3 35	5 15	6 25

A LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, Spii, 75.